



Démission et problème avec patron

Par **Laurent2cv**, le **28/03/2023** à **10:53**

Bonjour, rnJ'ai posé ma démission la semaine dernière. Depuis mon futur ex patron se venge en raccourcissant les délais de réparation de mes véhicules. Il me demande de faire des heures supplémentaires 48h avant, et je tiens un poste qui n'est pas repris sur ma fiche de paie (je suis carrossier, pas carrossier peintre). rnVu l'ambiance, suis je obligé d'accepter le délais de prévenance de 48h des heures supplémentaires etvous je passer la fin de mon préavis en maladie sans que le dernier jour de travail à effectuer soit repousser? rnMerci d'avance

Par **AlainD67**, le **28/03/2023** à **11:30**

Bonjour, rn rnPour les heures sup prévenir 48h avant me semble être un délai raisonnable. Après concrètement si vous refusez de faire les heures sup l'employeur n'aura pas beaucoup de moyen d'action. rn rnSi vous êtes en arrêt maladie ça ne repousse pas la fin du préavis.

Par **Laurent2cv**, le **28/03/2023** à **12:37**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **28/03/2023** à **17:53**

"etvouis je passer la fin de mon préavis en maladie sans que le dernier jour de travail à effectuer soit repousser?"
Bonjour,
On ne choisit généralement pas d'être suffisamment malade pour qu'un médecin décide d'un arrêt de travail...

Par **Laurent2cv**, le **28/03/2023** à **19:05**

Bonjour, cela fait plusieurs semaines que je prends sur moi pour venir travailler avec une tendinite au coude et de vives douleurs à l'épaule (qui entre autre, me réveillent la nuit), et que je gobe les anti-douleurs comme des bonbons. Je pense donc dans ce cas la qu'un medecin pourrait effectivement envisager un arret... Mais excusez moi de demander....